

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2026 à 10H00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «I.A.C.E.», Boulevard Principal du Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
- 4- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Jetons de présence ;
- 8- Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires
- 9- Démission d'un Administrateur ; et
- 10- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 11 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025, s'élevant à deux millions trois cent onze mille quatre cent quatre-vingt-six dinars (2.311.486 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2.311.486
Report à nouveau antérieur	4.311.470
Pour former un bénéfice distribuable	6.622.956
Dividendes (1,250 dinars/action)	1.207.500
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	5.415.456

(En dinars)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de vingt-deux mille (22.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Kamel SAIBI en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Brahim ANANE de son poste d'Administrateur. Elle décide de ne pas le remplacer et de ramener ainsi le nombre d'Administrateurs en fonction à neuf.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à